

De : Thien-Huong Vu Do <thvudo@lojiq.org>

Date : vendredi 15 juillet 2022 à 16:17

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : Re: Demande d'accès à l'information

Bonjour,

Nous accusons réception, ce 15 juillet 2022, de votre demande concernant l'accès aux procès-verbaux des séances du conseil d'administration de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) pour les années 2013 à 2015 inclusivement.

Les démarches sont entreprises pour traiter votre demande sur la base des dispositions pertinentes de la Loi sur l'accès. Compte tenu du délai prévu par l'article 47 de la loi précitée, une réponse vous parviendra au plus tard dans les 20 jours civils (samedis, dimanches et fériés inclus) suivant la date de la réception de votre demande. Toutefois, ce délai peut être prolongé de 10 jours, si nécessaire.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Thien-Huong Vu-Do

Secrétaire générale et directrice Gestion des talents et Culture organisationnelle

LOJIQ | Les Offices jeunesse internationaux du Québec

Bur. 514 873-4255, poste 205 | Cell. 514 497-5542

LOJIQ | Les Offices jeunesse internationaux du Québec

934, rue Ste-Catherine Est - Montréal (Québec) H2L 2E9

200, ch. Ste-Foy, bur. 1.20 - Québec (Québec) G1R 1T3

Numéro sans frais 1-800 465-4255 - lojiq.org | info-LOJIQ

